

<p align="center"><b>MAIRIE DE MIONNAY</b> <b>COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU 10 mai 2019</b></p>
--

Présents : H. Cormorèche, JL Bourdin, G. Devrieux, T. Lapalu, J. Burdet, N. Curtet, S. Farenc, A. Fayot, N.Garampon, C. Pichoud, A. Rey, F.Roucaïrol, G. Virone,

Absents : M. Girer, E. Fleury, Y.Dhomont, H.Fayard,

Pouvoirs : M. Girer à H.Cormorèche, E.Fleury à JL Bourdin, Y.Dhomont à T. Lapalu

### **1. Présentation des projets du CMJ et skate-park**

Les membres du CMJ présentent les projets sur lesquels ils ont travaillé.

Le premier projet porte sur la mise en place de bancs et de poubelles supplémentaires sur la commune vers les jeux d'enfants et le long du chemin de la Forêt.

Le second projet vise à proposer la mise en place d'un pédibus aux élèves de l'école aux mille étangs, pour se rendre à l'école le matin. Un questionnaire va être distribué aux familles via l'école.

Le conseil municipal remercie le CMJ pour leur présentation.

Par ailleurs, S. Farenc présente les réponses reçues à la suite de la nouvelle consultation pour la mise en place d'un skate-park vers la future salle polyvalente. Quatre sociétés ont été consultées, les chiffrages pour les modules varient de 16 410 € HT à 24 901,40 € HT. La surface des aires sont très proches, les matériaux utilisés sont principalement l'acier galvanisé et le bois. L'enrobé doit faire 6 cm avec une pente de 2 % pour l'évacuation des eaux pluviales.

### **2. Désignation du secrétaire de séance**

G. Devrieux est désignée secrétaire de séance.

### **3. Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte rendu du 5 avril est approuvé à l'unanimité.

### **4. Assainissement Collectif - Contrat de Délégation de Service Public - Choix du délégataire – Autorisation au Maire à signer le contrat**

JL Bourdin rappelle que l'actuel contrat de délégation de service public arrive à échéance au 01/07/2019. Il rappelle la procédure visant à renouveler le contrat de DSP : Délibération du Conseil Municipal 5 octobre 2018 décidant du principe de la délégation par affermage du service public de l'assainissement collectif, et autorisant le Maire à engager la procédure de DSP, publicité.

Il précise que la step passe de 2000 EH à 4 000 EH avec les travaux en cours et que deux options ont été demandées aux candidats : raccordement du PAE de la Dombes et raccordement des Platières.

Une simulation d'augmentation du nombre de raccordés au service sur la durée du contrat a été réalisée portant le nombre d'abonnés de 708 à 940.

Il informe le conseil que 5 entreprises se sont portées candidates et ont été admises à présenter une offre.

Finalement seulement trois entreprises ont remis une offre CHOLTON, SUEZ et VEOLIA.

Après rapport de la Commission de Délégation de Service Public, M. le Maire a conduit les négociations finales avec les entreprises SUEZ et VEOLIA,

Après négociations et analyse des critères de jugement des offres, la proposition de la société SUEZ a été retenue.

M. le Maire, le jeudi 11 avril a informé le conseil municipal de la prochaine réunion du conseil municipal le vendredi 10 mai 2019 en lui transmettant le rapport sur le choix des candidats admis à présenter une offre pour la délégation du service public de l'assainissement collectif, le rapport d'analyse des offres, le rapport final exposant les motifs du choix de la société retenue et la présentation de l'économie générale du contrat et lui a demandé de bien vouloir délibérer sur le contrat à établir avec la société SUEZ.

Le Conseil, après avoir ouï l'exposé, considérant que la procédure de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016, a été respectée, et après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Maire présentant :

- la liste des entreprises admises à présenter une offre ;
- les analyses des offres ;
- les motifs du choix de l'entreprise retenue ;
- l'économie générale du contrat ;

En outre, considérant que :

- La société SUEZ présente toutes les garanties professionnelles techniques requises ainsi que la capacité à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.
- La société SUEZ dispose d'un service d'astreinte 24h/24, 7j/7, lui permettant d'intervenir sur site, notamment en cas de crise, sur simple appel téléphonique, dans un délai de 1 heure maximum.
- La société SUEZ présente de nombreuses références en gestion de services publics de l'assainissement collectif de collectivités de tailles comparables.
- La société SUEZ comme indiqué dans mon rapport, a une organisation efficace, et son offre de prix est correcte pour notre Commune, compte tenu des optimisations et améliorations qu'elle effectue.
- La société SUEZ offre toutes les garanties financières requises pour assurer ses engagements sur la durée du contrat fixée à 10 ans.

Ainsi, l'offre de la société SUEZ est satisfaisante, pour tous les motifs cités ci-dessus par rapport aux prestations demandées.

<b>Tarifs de base valeur 1<sup>er</sup> juillet 2019</b>		
<b><u>Part fixe :</u></b>	<b><u>Part proportionnelle :</u></b>	<b><u>Redevances pluviales :</u></b>
42,50 euros HT / an	0,4350 euro HT/m <sup>3</sup>	- 3 500 euros HT/an pour le réseau unitaire - 3 800 euros HT/an pour le réseau séparatif

Dans ces conditions, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et ses annexes qui prendront effet le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et se termineront le 30 juin 2029.

## **5. Marché restauration scolaire périscolaire. Choix du prestataire**

Mme Devrioux rappelle au conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour retenir le prestataire qui gèrera la restauration scolaire pour l'année scolaire 2019-2020, marché reconductible une fois un an.

Pour la rentrée scolaire 2019/2020 la commune souhaitait mettre en place une restauration en liaison froide pour le centre de loisirs le mercredi.

Dans cette consultation, les candidats devaient répondre ainsi à deux types de prestations :

Tranche ferme : Marché à bons de commandes pour l'élaboration et le service de repas sur place avec approvisionnement des denrées alimentaires pour le restaurant scolaire comprenant au minimum 20 % de produits bio.

Tranche optionnelle : Marché à bons de commandes pour l'élaboration, la fourniture et le service de repas en liaison froide les mercredis des semaines scolaires pour le centre de loisirs comprenant au minimum 20 % de produits bio

Suite à une première consultation, nous n'avons reçu aucune offre. Aussi, un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable a été lancé. Le nouveau dossier de consultation des entreprises a été adressé à cinq sociétés de restauration.

La commission restaurant scolaire a ouvert les plis le 3 avril. Deux entreprises ont remis une offre, Newrest restauration, et Sud Est Restauration.

Après analyse des deux offres, il a été décidé conformément au règlement de consultation d'auditionner les deux sociétés afin de faire compléter et améliorer ces offres pour répondre parfaitement aux objectifs attendus.

L'audition des candidats a eu lieu le mercredi 24 avril 2019. Lors de ces auditions, il a été proposé aux deux sociétés de faire une deuxième offre concernant la tranche optionnelle afin de permettre la confection sur place des repas.

Mme Devrieux présente le rapport d'analyse des offres définitif prenant en compte les offres finales des deux entreprises auditionnées Newrest Restauration et SER pour la tranche ferme, la tranche conditionnelle en liaison froide et la tranche conditionnelle variante 2 en cuisiné sur place. Une information a été faite aux parents d'élèves.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de retenir pour assurer la gestion et l'exploitation du service de restauration scolaire, à compter de la rentrée de septembre 2019, la société Newrest Restauration, marché d'une durée d'un an renouvelable une fois un an.
- autorise M. le Maire à signer les pièces du marché, s'élevant à la somme de 87 344,77 € TTC pour l'offre tranche ferme et tranche optionnelle variante 2 pour l'année scolaire 2019-2020, ainsi que l'ordre de service de prolongation du marché si besoin.

## **6. Travaux d'aménagement du bief. Choix de l'entreprise**

M. Bourdin informe le conseil qu'une consultation a été lancée en mars pour terminer l'aménagement du bief en aval de la RD 1083, entre la RD et les travaux réalisés l'année dernière.

Il précise que le bief ayant été déclassé par la DDT, il n'a pas été nécessaire de préparer de dossier de déclaration ou d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Après ouverture des offres par la commission, trois entreprises ont transmis une offre. L'entreprise Espaces verts de l'Ain a produit une offre ne correspondant pas à la consultation. La société Jacquemet a déposé une offre conforme et la société SOMEK a déposé une offre et une variante également conformes.

M. Bourdin présente l'analyse des offres transmise par notre maître d'œuvre, le bureau d'études Calad'études.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre variante de la société SOMEK pour un montant de 30 983 € HT soit 37 179,60 € TTC pour son offre variante en « bloc à bancher » à la place des murs en « L ».
- Autorise M. le Maire à signer l'offre variante en « bloc à bancher » de la société SOMEK pour un montant de 30 983 € HT soit 37 179,60 € TTC.

## **7. POM. Devis pour la réfection de l'étanchéité de la toiture du gymnase**

T. Lapalu précise que suite à la rénovation d'une partie de l'étanchéité de la toiture du POM l'année dernière il est apparu qu'un autre secteur du toit était également en mauvais état et qu'il convenait d'intervenir afin d'éviter tout problème de fuite.

Après délibération, à l'unanimité le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise DAZY pour des travaux d'étanchéité de la toiture du POM et autorise M. le Maire à signer ce devis d'un montant de 15 641,60 € soit 18 769,92 € TTC.

### **8. Jury d'assises. Désignation**

M. le Maire rappelle que comme chaque année le conseil municipal est amené à tirer au sort des jurés d'assises. Six personnes doivent être tirées au sort sur la liste électorale. Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile de la constitution de cette liste ne devront pas être retenues.

Le conseil municipal tire au sort : Mme Desdoits Françoise, Mme Duflot Valérie, Mme Meloni Mireille, Mme Morel Melaina, M. Orlando Louis, Mme Piazza Angèle.

### **9. RH. Modification du Tableau des emplois**

S. Jullien informe le conseil que la commission personnel propose à l'assemblée de revoir le tableau des emplois afin de créer un poste en vue du remplacement en 2020 de l'agent chargé de la comptabilité et des ressources humaines.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 :

- décide de créer un poste d'agent chargé de la comptabilité et des ressources humaines d'une durée de 35 heures sur le cadre d'emploi d'adjoint administratif et sur le grade de rédacteur territorial.
- décide d'harmoniser la présentation des temps de travail sur le tableau des emplois afin que soit présenté les durées en heure et minutes et non les durées en /100.

### **10. Comptabilité adhésion au service PayFIP**

S. Jullien informe le conseil qu'une nouvelle possibilité a été ouverte en Trésorerie afin de faciliter le paiement des usagers via TIPI.

En plus du paiement par carte, il est maintenant possible de payer par prélèvement en ligne à chaque facturation. Cette possibilité est différente de la solution déjà ouverte pour le pôle enfance par exemple de prélèvement en début d'année pour toute l'année.

Après délibération, le conseil municipal, décide d'adhérer au système d'encaissement par prélèvement et CB – vente à distance (internet) et autorise M. le Maire à signer le formulaire d'adhésion à l'application Payfip (prélèvement + CB) ainsi que tout document nécessaire à cette mise en place pour la commune.

### **11. Assainissement. Bilan annuel 2018**

JL Bourdin rappelle au conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L.1411-3 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. M. Bourdin présente donc au conseil municipal le rapport annuel sur le service assainissement – ANNEE 2018.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Mionnay.

### **12. Participation aux frais de séjours en centres aérés 2019**

M. le Maire rappelle à l'assemblée les décisions des années précédentes concernant la participation de la commune aux frais de séjours des enfants de Mionnay en centres aérés à la journée dans les centres aérés

environnants. Il propose de réévaluer à 2,30 € par jour et par enfant la participation de la commune.

N. Curtet demande que deviendra cette aide si un centre de loisirs est créé sur la commune. Cette question sera étudiée en temps venu, mais il est rappelé que cette aide était établie au vu du surcoût payé par les familles inscrivant leur enfant dans les centres de loisirs des communes environnantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- fixe à 2,30 € par jour et par enfant la participation de la commune aux frais d'inscription en centre aéré durant les mois de juillet et août 2019 ;
- dit que cette somme sera réglée directement à l'établissement, après déduction de cette somme sur la facture présentée à la famille, ou directement à la famille, sur présentation de justificatifs, si cette déduction n'a pas été faite.

### **13. Aide aux vacances du personnel communal 2019**

M. le Maire rappelle l'aide financière que la commune peut apporter à ses employés pour les vacances de leurs enfants. Il propose de réévaluer ces montants plafonds qui n'ont pas évolué depuis 2012. Ces sommes sont allouées sur la base des tarifs journaliers communiqués par M. le Préfet, et sur la base de la dépense réelle restant à la charge des parents.

F. Roucayrol ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de définir pour l'année 2019 les conditions d'octroi des aides aux vacances, à savoir, au maximum :

•	pour 1 enfant	180 €
•	pour 2 enfants	220 €
•	pour 3 enfants	270 €

### **14. Aménagement sud village. Travaux SIEA. Accord plan de financement**

M. Bourdin rappelle le projet immobilier de la société Ytem à la place de la ferme Pollet. Il rappelle qu'un plan urbain partenarial a fait l'objet d'une délibération le 14 septembre 2018 suite aux travaux d'aménagement de la RD 1083 afin de permettre l'accès à ce projet immobilier.

Dans ce cadre le SIEA a transmis plusieurs plans de financement. Il convient d'autoriser M. le Maire à engager ces opérations du SIEA.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve l'avant-projet détaillé pour l'éclairage public version SHP dont la dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune est de 19 336,52 € HT.
- Approuve l'avant-projet détaillé pour l'esthétique mise en souterrain réseau télécommunication dont la dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune est de 4 500 € HT.
- Approuve l'avant-projet détaillé pour l'esthétique mise en souterrain basse tension dont la dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune est de 3 550 € HT.
- Autorise M. le Maire à signer ces plans de financement ainsi que les plans de financement définitifs.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2019 opération N°130

### **15. Demande de Label lire et faire lire**

N. Garampon rappelle l'intervention des bénévoles de l'UDAF dans le cadre de l'opération Lire et faire Lire, intervention qui avait lieu l'année dernière dans le cadre des TAP et qui s'est prolongée cette année à l'école et au centre de loisirs. Elle précise qu'actuellement six bénévoles interviennent sur la commune.

Plusieurs actions sont en cours afin de développer le projet Lire et faire Lire sur la commune :

- Communiquer sur les actions menées par les bénévoles pour valoriser et développer la mise en place du programme.

- Favoriser la présence de lire et faire lire dans le cadre du plan mercredi.
- Favoriser la présence de Lire et faire lire dans un PEDT

Après délibération, le conseil municipal sollicite l'attribution du label Lire et faire Lire, et autorise M. le Maire à effectuer les démarches en ce sens.

### **16. Dénomination lotissement projet Ytem**

M. Bourdin rappelle le projet immobilier au sud du village. Il précise qu'il convient de proposer à l'aménageur un nom de lotissement ainsi qu'un nom pour le bâtiment.

Après délibération, le conseil municipal propose de nommer le futur lotissement d'Ytem : le Lotissement le Marais.

Le CMJ proposera un nom au bâtiment du programme immobilier.

### **17. Décisions**

- M. le Maire informe le conseil de la signature du devis de l'entreprise Pidoux pour le changement d'une porte et d'une fenêtre à l'école primaire pour un montant de 10 796,63 € HT. T. Lapalu en profite pour rappeler que les portes fenêtres de l'école primaire vont être modifiées le 22 mai prochain suite à l'accident survenu en avril. G. Devrieux tient à rappeler que toutes les mesures de sécurisation et de modification ont été prises en compte dès la survenue de l'accident et que le fournisseur des portes fenêtres a des délais de fabrication incompressibles.
- M. le Maire informe le conseil de la signature du devis Emergence graphique pour la refonte du site internet pour un montant de 5 000 € HT.
- M. le Maire informe le conseil de la signature du devis de l'entreprise JBM bois services pour la protection des soubassements extérieurs en école maternelle pour un montant de 5 703 € HT.
- M. le Maire informe le conseil de la signature de devis de l'entreprise Ponsot-Bellet pour le nettoyage des gouttières et des abergements des vélux de la mairie d'un montant de 2871 € HT, pour le nettoyage à haute pression des tuiles d'un montant de 4125 € HT et pour l'habillage des bandeaux de rive de la mairie pour un montant de 2400 € HT.
- M. le Maire informe le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption communal pour la DIA n°11 parcelle AD 69 et n°12 parcelle AB 34.

### **18. Comptes rendus des commissions**

- JL Bourdin informe le conseil de l'avancement des travaux de la STEP. La file eau a été mise en service. Le chantier est réalisé à 80 %.
- JL Bourdin donne compte-rendu de la dernière commission salle polyvalente. Le DCE complet n'a pas encore été transmis par notre maître d'œuvre alors que la consultation doit être impérativement lancée la semaine prochaine. Afin d'approuver le choix des entreprises le conseil de juillet va être décalé d'une semaine et aura lieu le 12 juillet.
- G. Devrieux pour la commission scolaire rappelle que des repas sur place seront proposés dès la prochaine rentrée le mercredi dans le cadre du centre de loisirs. Elle précise qu'une autre demande des parents de débiter le centre de loisirs le mercredi à 7h30 est en cours d'étude. La commission travaille également sur la rédaction du plan mercredi.
- T. Lapalu rappelle la réunion sécurité réalisée en présence de la société chargée de la médiation sur la commune. Il précise que la commission est favorable à l'étude du projet d'une police partagée avec les communes de Saint André et Monthieux. La commission attend que la commune de Saint André revienne vers elle pour avancer sur le projet.
- A. Rey rappelle la réunion pour les nouveaux habitants samedi 18 mai à laquelle il ne pourra être présent. T. Lapalu et S. Farenc se chargeront de la partie festivité. JL Bourdin se questionne sur la mise en place de nouveaux événements à un an des élections municipales. M. le Maire lui rappelle que la réglementation s'applique 6 mois avant sur les nouvelles manifestations.
- N. Curtet rappelle la réunion du CMJ.

- N Curtet informe le conseil de la réception du devis pour le fleurissement, et de la demande de mise en place des nouveaux pots. T. Lapalu précise que n'ayant eu la demande que récemment, le service technique n'a pas le temps de réaliser les dalles béton puisqu'il est notamment afféré aux plantations. T. Lapalu réfléchit à une autre solution.
- S. Farenc et JL Bourdin précisent que suite à la présentation faite en début de conseil, il convient de réfléchir à l'aménagement qui sera retenu afin de réaliser la bonne dimension de plateforme en enrobé d'ici septembre.
- G. Devrieux suite à la présentation du pédibus s'interroge sur les assurances à avoir pour la mise en place de ce projet ? A. Fayot lui précise que dans le cadre des déplacements des enfants c'est l'assurance des parents qui couvrent leurs enfants.

### 19. Questions diverses

- M. le Maire informe le conseil municipal du décès de Martial Baise, ancien Maire.
- M. le Maire rappelle la tenue des Elections européennes dimanche 26 mai et précise que la présence des élus au dépouillement est indispensable. Les derniers ajustements pour la tenue des bureaux sont opérés.
- M. le Maire informe le conseil que les deux axes d'autoroute vont ouvrir au public fin mai.
- M. le Maire précise qu'une réunion a eu lieu en mairie de Villars les Dombes par les représentants de la SNCF suite au courrier des Maires. La SNCF a précisé qu'il n'est pas prévu que la ligne Lyon Bourg ferme. Par ailleurs, des travaux sur la voie ferrée sont prévus durant l'été 2020. Durant ces travaux des bus de remplacement seront affrétés.
- M. le Maire informe le conseil du départ programmé de deux médecins sur la commune. Suite à la publication d'une annonce, une candidate s'est fait connaître. Elle doit prendre contact avec les médecins et se renseigner sur les formalités pour venir travailler en France.
- M. le Maire informe le conseil des derniers échanges concernant l'hôtel-restaurant. Plusieurs personnes sont intéressées pour reprendre le projet. Les échanges sont en cours.
- M. le Maire précise que le conseil municipal de septembre aura peut-être lieu le jeudi 5 septembre si une conférence, au vu du 75<sup>ème</sup> anniversaire du Poussey, est confirmée le vendredi 6 septembre.
- M. le Maire précise que le projet d'agrandissement de la maison de santé a été mis en attente au vu du départ de deux médecins. Il précise néanmoins qu'un dentiste souhaiterait venir s'installer sur la commune.
- M. le Maire informe le conseil que le local commercial de l'immeuble Vert de Cœur serait en cours de vente.
- M. le Maire précise que l'inauguration de la place P. Bernard aura lieu le samedi 18 mai à 11 heures à Saint André. Etant retenu par l'accueil des nouveaux arrivants, il sollicite quelqu'un pour le remplacer. JL Bourdin se propose.
- N. Curtet qui s'est rendue à l'AG du domaine de Polleteins demande si le compte rendu a été reçu en mairie ? Ce n'est pas le cas. Elle précise que l'empoissonnement du bassin a été évoqué. T. Lapalu lui précise que rien n'a été prévu pour cet été.
- A. Fayot demande si le boulanger a été autorisé à mettre des tables sur le trottoir ? M. le Maire lui précise qu'il n'a pas déposé de demande en mairie.
- M. le Maire précise qu'il conviendra de déplacer les panneaux de communication et de vitesse vers le projet Ytem.
- T. Lapalu demande si la mairie a eu des informations sur les compteurs Linky ? M. le Maire lui précise que ce n'est pas le cas.

La Secrétaire de Séance, Géraldine DEVRIEUX

Le Maire, Henri CORMORECHE

